



2019-12-169 PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce 2 décembre à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Marc Nadeau
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-12-170 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 11 novembre 2019
 - 3.2** - Séance extraordinaire du 20 novembre 2019
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
 - 5.1** - Rapport de l'employé de voirie
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
 - 6.2** - Tarification vidange des fosses septiques 2020
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
 - 7.1** - Réseau de distribution de l'eau potable

- 8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ**
 - 8.1** - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018
 - 8.2** - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
 - 8.3** - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
 - 8.4** - Étude hydrogéologique
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**
 - 9.1** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**
 - 10.1** - Suivi des activités du 100e anniversaire
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 11.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 11.2** - Émission des permis et certificats
- 12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**
 - 12.1** - Suivi des infrastructures municipales
- 13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 13.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
- 14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 14.1** - Plan de sécurité civile
 - 14.2** - Bornes 911
- 15 - LÉGISLATION**
 - 15.1** - Dépôt en séance des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
 - 15.2** - Quote-part 2020 - MRC Beauce-Sartigan
 - 15.3** - Avis de motion - Règlement # 323 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les modalités de leur perception
 - 15.4** - Calendrier des réunions régulières du conseil pour l'année 2020
- 16 - SUJETS SANS RÉOLUTION**
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18 - VARIA**
 - 18.1** - Mandater la firme comptable Blanchette Vachon afin de compléter le formulaire sur les prévisions budgétaires du MAMH, être vérificateur externe pour produire les états financiers de 2019 et compléter la reddition des comptes exigée par Transport Québec
 - 18.2** - Solution pour problème d'envoi de courriels sortant
 - 18.3** - Indemnité pour arbres - Pierre Dion
 - 18.4** - Location de la salle multifonctionnelle pour répétitions et représentations de la pièce de théâtre
 - 18.5** - Horaire des fêtes
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-12-171

3.1 - Séance ordinaire du 11 novembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2019-12-172

3.2 - Séance extraordinaire du 20 novembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

6.2 - Tarification vidange des fosses septiques 2020

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ

2019-12-173

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PAR CONSÉQUENT, il est résolu que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

8.2 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.3 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

Le premier appel de projets du programme FIMEAU s'est terminé le 15 novembre 2019.

8.4 - Étude hydrogéologique

Les essais de pompage ont eu lieu du 18 au 21 novembre 2019.

Rapport final à venir.

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

11.2 - Émission des permis et certificats

12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

12.1 - Suivi des infrastructures municipales

13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2019-12-174

13.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 56 352,31 \$ et d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer 49 831.90 \$

- Salaires nets versés 4 926.83 \$
- Remises d'employeur 1 593.58 \$
- Total 56 352,31 \$**

Administration : chèque no. **C1900224 à C1900243, L1900031 à L1900035, V533 à V537**

Salaires : chèque no. **D1900137 à D1900146, P1900015**

14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.1 - Plan de sécurité civile

Suite à la mise en place de notre plan de mesure d'urgence, il y aura simulation d'un sinistre le 5 février 2020 de 7 heures à 13 heures pour tous les responsables de mission et substituts.

2019-12-175 14.2 - Bornes 911

Le montant pour l'achat de bornes 911 sera mis au budget 2020.

15 - LÉGISLATION

2019-12-176 15.1 - Dépôt en séance des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

La directrice générale dépose un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont déposé devant le conseil une déclaration des intérêts pécuniaires pour l'année 2019-2020.

2019-12-177 15.2 - Quote-part 2020 - MRC Beauce-Sartigan

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan a déposé son budget;

ATTENDU QUE la quote-part 2020 pour la municipalité de Saint-Philibert s'élève à 26 837.57 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame France Loignon et accepté à l'unanimité d'approuver le budget 2020 de la MRC Beauce-Sartigan.

2019-12-178 15.3 - Avis de motion - Règlement # 323 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les modalités de leur perception

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Marc Nadeau afin qu'à la prochaine réunion régulière du conseil municipal soit adopté le Règlement No 323 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière de 2020.

2019-12-179 15.4 - Calendrier des réunions régulières du conseil pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile,

le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Louison Busque et accepté à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020. Les séances se tiendront à partir de 19 h à la salle multifonctionnelle les lundis 13 janvier, 3 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1er juin, 6 juillet, 3 août, 14 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre à moins d'avis public contraire.

Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité

16 - SUJETS SANS RÉOLUTION

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - VARIA

2019-12-180

18.1 - Mandater la firme comptable Blanchette Vachon afin de compléter le formulaire sur les prévisions budgétaires du MAMH, être vérificateur externe pour produire les états financiers de 2019 et compléter la reddition des comptes exigée par Transport Québec

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Marc Nadeau et accepté à l'unanimité de mandater la firme comptable Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L afin de compléter le formulaire sur les prévisions budgétaires du MAMOT et être auditeur externe pour produire les états financiers de 2019 et compléter la reddition des comptes exigée par Transport Québec.

2019-12-181

18.2 - Solution pour problème d'envoi de courriels sortant

2019-12-182

18.3 - Indemnité pour arbres - Pierre Dion

Il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Louison Busque et accepté majoritairement que la municipalité indemnise monsieur Pierre Dion pour la perte de quatre (4) arbres suite à la réfection de la conduite d'eau potable sur son terrain.

Le montant de l'indemnité est de 200.00\$ par arbre, soit un montant total de 800.00\$. Cette indemnité est conditionnelle à ce que cette servitude demeure dégagée en tout temps de tout arbre, arbuste, etc.

2019-12-183

18.4 - Location de la salle multifonctionnelle pour répétitions et représentations de la pièce de théâtre

Il est proposé par Mme France Loignon, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement de louer la salle multifonctionnelle au comité de la la pièce de théâtre pour leurs répétitions et les quatre représentations de celle-ci en 2020 pour un montant de 150.00 \$ par représentation, soit un montant total de 600.00\$.

Un contrat de location devra être signé entre les deux parties et le

paiement pour la location de la salle multifonctionnelle reçu avant chaque représentation;

Tous les profils engendrés par la pièce de théâtre seront au comité de la pièce de théâtre;

18.5 - Horaire des fêtes

Durant la période des Fêtes, le bureau municipal sera fermé les 24, 25 et 26 décembre ainsi que les 31 décembre, 1er et 2 janvier 2020.

2019-12-184

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 19:35 hrs

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir.gén.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.